

Sanctuaire Notre-Dame de Grâces
Paroisses de Cotignac et Entrecasteaux



Dimanche 13 septembre 2026, 24^{ème} dimanche du TO - A

Le mot du frère

Jésus nous parle du pardon envers nos frères. Cela touche chacun d'entre nous, dans la vie quotidienne qui nous apporte des occasions d'insatisfaction, de contrariétés, voire de blessures qui engendrent en nous colère, rancune et parfois désir de se venger et de faire mal à l'autre. Pourtant, Jésus nous enseigne que pardonner vraiment, sans mettre de limites, est un chemin de libération et de paix. En effet, le refus de pardonner freine considérablement notre vie spirituelle.

Ezéchiél est clair : « Rancune et colère, voilà des choses abominables » et « si un homme nourrit de la colère contre une autre homme, son semblable, comment peut-il supplier pour ses péchés à lui ? »

La parabole de l'évangile illustre cela d'une manière forte : comment cet homme, à qui l'on a remis une dette considérable, peut-il refuser avec dureté de remettre sa dette à celui qui lui doit une toute petite somme ! Cette contradiction provoque la colère du maître qui lui inflige une punition.

Comprenons que le pardon, le dépassement de la rancune volontaire sont des dispositions essentielles à cultiver dans notre vie pour être en communion avec celui qui nous remet toutes nos dettes, lui qui, sans cesse, nous relève et nous purifie. Grandissons dans le désir de suivre le Christ et nous trouverons la force, avec sa grâce, de vivre le pardon quotidien.

En ce début d'année pastorale, ouvrons nos cœurs à la lumière du Saint-Esprit, à la miséricorde, cultivons la bienveillance, l'accueil de l'autre, en nous rappelant constamment que « C'est à l'amour que vous aurez les uns pour les autres que le monde croira » (Jn 13, 35).

Fr Marie-Thomas



Évangile du dimanche



**« Je ne te dis pas de pardonner jusqu'à sept fois,
mais jusqu'à 70 fois sept fois » (Mt 18, 21-35)**

En ce temps-là, Pierre s'approcha de Jésus pour lui demander :
« Seigneur, lorsque mon frère commettra des fautes contre moi,
combien de fois dois-je lui pardonner ? Jusqu'à sept fois ? »

Jésus lui répondit :

« Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à 70 fois sept fois.

Ainsi, le royaume des Cieux est comparable
à un roi qui voulut régler ses comptes avec ses serviteurs.
Il commençait, quand on lui amena quelqu'un qui lui devait dix mille
talents (c'est-à-dire soixante millions de pièces d'argent).

Comme cet homme n'avait pas de quoi rembourser,
le maître ordonna de le vendre, avec sa femme, ses enfants et tous ses
biens, en remboursement de sa dette.

Alors, tombant à ses pieds, le serviteur demeurait prosterné et disait :
'Prends patience envers moi, et je te rembourserai tout.' Saisi de
compassion, le maître de ce serviteur le laissa partir et lui remit sa dette.

Mais, en sortant, ce serviteur trouva un de ses compagnons
qui lui devait cent pièces d'argent.

Il se jeta sur lui pour l'étrangler, en disant : 'Rembourse ta dette !'

Alors, tombant à ses pieds, son compagnon le suppliait :

'Prends patience envers moi, et je te rembourserai.'

Mais l'autre refusa et le fit jeter en prison jusqu'à ce qu'il ait remboursé
ce qu'il devait. Ses compagnons, voyant cela, furent profondément
attristés et allèrent raconter à leur maître tout ce qui s'était passé.
Alors celui-ci le fit appeler et lui dit : 'Serviteur mauvais ! je t'avais remis
toute cette dette parce que tu m'avais supplié. Ne devais-tu pas, à ton tour,
avoir pitié de ton compagnon, comme moi-même j'avais eu pitié de toi ?'

Dans sa colère, son maître le livra aux bourreaux
jusqu'à ce qu'il eût remboursé tout ce qu'il devait.

C'est ainsi que mon Père du ciel vous traitera,
si chacun de vous ne pardonne pas à son frère du fond du cœur. »

Pèlerinage des Grands-Parents (17-20 septembre)

Un pèlerinage de 3 jours pour approfondir le rôle si important des grands-parents. Le père Michel Martin-Prével (Communauté des Béatitudes), veuf, prêtre et grand-père, animera le pèlerinage sur le thème : "Mission Grands-parents : Audace et Tendresse"

Double anniversaire (22 septembre)

Le mardi 22 septembre, tous les paroissiens et proches du Sanctuaire sont conviés à se rassembler autour des frères de la Communauté Saint-Jean pour fêter avec eux deux anniversaires : les 40 ans de sacerdoce de frère Jacques-Vianney et les 80 ans de frère Marie-Thomas. La messe est à 18h30 dans l'église paroissiale de Cotignac, suivie d'un apéritif festif devant l'église. Pas de messe au Sanctuaire ce mardi soir à 18h30.

Pèlerinage des couples (25-27 septembre)

Des couples viennent de Paris, Lyon ou Chambéry, ils veulent se confier à la Sainte Famille en pèlerinant à Cotignac. Une occasion unique de se redire le « oui » du mariage que la vie quotidienne enfouit sous de nombreuses occupations. Temps de marche, de prière et de méditations.

Pèlerinage pour la vie (29 septembre)

Venez en pèlerin à Cotignac pour vivre la fête de l'Archange Michel, apparu ici avec la Vierge Marie les 10 et 11 août 1519. Il s'agit d'une démarche d'intercession pour la protection de la vie.

- 9h45 : départ St Joseph du Bessillon, marche jusqu'à ND de Grâces
- 12h00 : pique-nique (pendant ce temps, plusieurs possibilités : point écoute / confessions / Belvédère pour la vie)
- 14h30 : Messe et célébration "de la douleur à la joie" ; demande de pardon au Père des Miséricordes et offrande des enfants non-nés au Seigneur de la Vie.
- 16h00 : Adoration

Le programme habituel des messes du Sanctuaire est inchangé

WE pour les divorcés vivant seuls (2-4 octobre)

Le pèlerinage de l'Alliance (régional) aura lieu à Cotignac du 2 au 4 octobre, destiné à des personnes mariées et vivant seules suite à une séparation ou un divorce. Événement à faire connaître autour de vous.

Pélé des célibataires : + de 50 ans (9-11/10) et 35-50 ans (6-8/11)

Un temps de retraite et de partage, pour vous, sous le regard de la Sainte famille : 2 jours pour marcher, prier, chanter, échanger.

Intervenants : Frère Maximilien-Vianney et Frère Jacques-Vianney

Le Sanctuaire au son du vin ! (samedi 17 octobre)

Le Sanctuaire s'associe à l'évènement national "**Vignobles en scène**" en proposant une soirée immersive et qualitative le samedi 17 octobre de 19h à 22h. Rendez-vous à 19h dans l'église pour un accueil en musique au son d'instruments anciens ; déambulation musicale jusqu'au lieu de dégustation des vins du Domaine de Ramatuelle ; et enfin 20h dîner cuisiné au feu de bois. Participation, tout compris : 30 € (sur réservation).

Communiqué concernant les parkings du Sanctuaire Notre-Dame de Grâces et le Chemin de Saint-Joseph

Les parkings P1 (St Bernard) et P2 (le chemin forestier) ne sont pas accessibles pendant plusieurs semaines. L'ONF entreprend des coupes de bois importantes pour sécuriser le chemin entre Notre-Dame et Saint-Joseph.

Il est demandé à tous ceux qui viennent au Sanctuaire Notre-Dame de Grâces d'essayer de se garer dans le village ou au P5 par exemple, les places étant très limitées en haut de la colline.

Le Sanctuaire Notre-Dame de Grâces rappelle à cette occasion aux pèlerins qu'il est actuellement interdit de circuler entre les deux Sanctuaires.

Appel aux bonnes volontés (panier du curé)

Le « panier du curé » reprend cette année pour aider la communauté des Frères à Cotignac le mercredi midi. Merci pour d'avance aux bonnes volontés ! Contacter Fr Maximilien-Vianney pour s'organiser.